

Cher Argante,

Vous êtes furieux à cause des actes de votre fils. Il est inutile de vous emporter, écoutez Scapin, lorsqu'il vous dit que vous ne romprez point le mariage de votre fils. Scapin a également raison quand il affirme que vous n'oserez point le déshériter. Cela ne sert strictement à rien. Je suis d'avis de vous dire que rien ne sert d'aller conter votre disgrâce au seigneur Géronte, à part bien sûr embêter votre fils par des mesures insensées. À vous de choisir, soit laisser à votre fils le choix de la personne avec qui il va se marier, soit protéger vos intérêts. Je ne sais pas pourquoi je vous propose une chose pareille, car je connais la réponse.

“Rien ne sert de courir, il faut partir à point”, conseillait la tortue de Jean de La Fontaine. Eh bien, je pourrais adapter cette maxime à la situation actuelle en vous disant : “Rien ne sert de précipiter l'affaire tant que l'on n'a pas fait le bon choix”. Alors, vous me demanderez : “Pourquoi me dites-vous cela ?” Je vous répondrai : “Monsieur, agissez en bon juge vu l'importance de l'affaire qui vous concerne. En oubliant vos intérêts et sachant ce que veut votre fils, que vous semble-t-il être le mieux ?” Vous vous exclamerez sans doute : “ Mes intérêts avant tout !”

Eh bien, essayez de rompre ce mariage auprès d'avocats, aussi bons soient-ils : la seule chose que vous gagnerez, c'est un flot de dépenses pour un piètre résultat.

Et puis, tout s'est bien terminé après tout ! Vous avez appris avec joie que votre fils était marié à la fille du seigneur Géronte, et mieux encore, vous avez retrouvé votre fille Zerbinette...

Vous qui vous lamentiez sur cette affaire en pensant qu'il s'agissait de la pire chose qui puisse vous arriver, n'est-ce pas un heureux dénouement ?

Bien à vous,

Jasmine Alabouch